

## COMMUNE DE VERNIER

Projet de résolution

Au sens de l'article 40 du règlement

### OTAGE DES HYDROCARBURES

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant que l'entreprise Tamoil appartient au gouvernement libyen,

Compte tenu du comportement de ce gouvernement à l'encontre de notre pays, de nos entreprises sur place, de nos ressortissants,

Compte tenu des déclarations belliqueuses de son guide suprême à l'encontre des Suisses, de la Suisse en général,

Considérant que l'entreprise Tamoil jouit d'implantations techniques lui permettant de continuer le commerce d'hydrocarbures au détriment de notre développement communal,

Considérant que nos habitants sont dans leur grande majorité opposés à la présence des pétroliers sur leur territoire et d'autant plus à l'entreprise citée.

Par ces motifs le Conseil municipal de Vernier :

Déclare

Que l'activité économique de l'entreprise Tamoil, comprenant le transit, le stockage, la distribution, d'hydrocarbures, l'utilisation de citernes, n'est plus tolérée sur le territoire communal et demande au Conseil d'Etat d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de la Confédération pour que les activités de l'entreprise Tamoil soient interdites sur le territoire de la Commune de Vernier.

Pour l'UDC

S. VALENTE

Vernier, le 19 juin 2010